

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



RAPPORT D'ARBITRE pour RESERVE TECHNIQUE

A retourner impérativement au District dans les 24 heures après la rencontre,

Quelle que soit la position du club à l'issue de la rencontre.

CDA SAVOIE / Désignations Arbitres – Maison des Sports,
DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE – 73004 - CHAMBERY CEDEX

district@savoie.fff.fr

N° de licence : NOM de l'arbitre :

N° de match : Date : Compétition :

Réserve déposée à : minute

Le score était à ce moment là de :

• Equipe recevante :

• Equipe visiteuse :

• Cette réclamation a été portée :

A l'arrêt de jeu consécutif au fait contesté

Au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté

Après plusieurs arrêts de jeu

A la mi-temps

A la fin du match

Cette réclamation a été énoncée par :

Le capitaine de l'équipe plaignante

Par un dirigeant, précisez :

.....

Donnez les termes exacts de la réserve (joindre obligatoirement la carte d'arbitrage) :

.....

.....

.....

La réserve a été inscrite sur la feuille de match :

Au moment des faits

A la mi-temps

A la fin du match

La réserve a été retranscrite par :

L'arbitre

Autre personne, précisez :

.....

